

transport aux ports du Saint-Laurent, 18 cents, soit un total de \$2.22. Le coût du fret entre le Saint-Laurent et Liverpool est de 15 cents; le coût au point de livraison est donc de \$2.36 en devise canadienne. Je crois que c'est tout, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. D'autres questions?

M. Laing:

D. Quel est le coût du fret océanique de Vancouver? Avez-vous ce renseignement?—R. Vous me prenez au dépourvu. Je me procurerai ce renseignement à votre intention. J'ose dire qu'actuellement l'expédition est moins coûteuse par Vancouver que par le Saint-Laurent.

D. Au mille?—R. Dans l'ensemble.

D. C'est une forte diminution que cette dernière.—R. En effet.

M. DAVIDSON: Nous avons une question de M. Wright; on est à préparer la réponse qui sera versée au dossier prochainement. Ça trait à l'exportation de l'avoine et de l'orge. (*Voir l'appendice "B" à la suite du compte rendu du jour.*)

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. WRIGHT: Avant que le Comité s'ajourne, j'aimerais, au nom de tous, remercier chaleureusement la Commission du blé pour les limpides explications que son personnel a apportées sur la comptabilité. Je suis certain que le Comité en est satisfait et je suis sûr aussi que les cultivateurs de l'Ouest apprécient à sa juste valeur le beau travail de la Commission.

M. ROSS: Monsieur le président, au moment de la suspension de la séance, ce matin, j'ai demandé si le ministre de l'Agriculture ne pourrait pas rendre témoignage devant le Comité, étant donné qu'il y a beaucoup de confusion autour d'un article. Je crois que le président de la Commission a déclaré qu'il n'y comprenait guère ou ne savait comment on arrivait à calculer le prix à Montréal. Le ministre de qui cela relève dit qu'il n'a rien eu à voir à la négociation du contrat.

Le très hon. M. HOWE: Je n'ai pas dit cela.

M. ROSS: Vous n'avez rien eu à voir au contrat conclu en 1946?

Le très hon. M. HOWE: J'avais la même responsabilité que tout autre membre du gouvernement.

M. ROSS: Le ministre de l'agriculture a négocié le contrat de 1946.

Le très hon. M. HOWE: Je ne crois pas que le Comité ait le pouvoir de citation à l'endroit d'un ministre.

M. ROSS: Je sais bien. Nous ne pouvons pas le convoquer. Je crois qu'il a déclaré en janvier 1949, au moment de la négociation d'autres contrats, que les deux gouvernements étaient convenus que leurs représentants conféieraient d'ici au 31 juillet 1950 aux fins d'établir les obligations du Royaume-Uni qui pourraient rester en suspens aux termes des articles 2 et 3 de l'accord. Si le ministre ne veut pas comparaître devant le Comité, nous n'y pouvons rien. J'ai fait cette demande à l'ouverture de la séance de ce matin afin que, s'il dési-rait se présenter, nous puissions connaître le sens de cet article.

Le très hon. M. HOWE: Je ne crois pas que ce soit aux attributions du Comité. J'aimerais bien assister à ce débat, mais je ne crois pas que ce soit de nos attributions.